L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 AOUT 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 7 AOUT 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Stephen J. Dethès. Sur les lieux, No 179 rue Poydras—Un stock de livres, papeterie, jouets etc. Aussi, le terme non expiré du bail.

Ce que c'est que le " Force Bill."

Grant n'était pas un grand homme; il n'en avait l'étoffe, ni morale, ni intellectuelle. Ses victoires les plus décisives ont été péniblement et chèrement achetées, à force d'opiniâtreté, d'entêtement et d'hécatombes entassées les unes sur les autres. S'il a accompli une œuvre dont il est impossible de contester la grandeur—la restauration de l'Union—il l'a du à son inaltérable bon sens. Doué de dons médiocres, entouré d'une armée médiocre comme lui, il avait compris dès le premier jour, qu'il devait suppléer à la qualité par la quantité; qu'il ne pouvait l'emporter que par la supériorité du nombre et par la longueur de temps. Les moyens employés s'étant, en définitive, trouvés en rapport exact avec le but poursuivi, il a fini par réussir. Cet homme, assez ordinaire comme capitaine, et dont la médiocrité, devait plus tard, s'accentuer encore davantage dans la sphère politique, a, pourtant, laissé s'échapper, un jour, un mot, d'une grandeur étonnante, qui est resté et l'a immortalisé.

C'était à Appotomatox. "Dites à vos hommes—fit-il à Lee—de rentrer chez eux, avec leurs chevaux; de les remettre à la charrue. et.... *let us have peace.*" On cite bien des paroles fameuses, prononcées, dans des circonstances aussi solennelles, par des héros, des hommes de génie—celles de Napoléon, par exemple. Elles dénotent, généralement, chez leurs auteurs, beaucoup d'imagination, le besoin d'éblouir la galerie par une antithèse saisissante. Aucune ne vaut celle de Grant, qui les écrase, toutes, par la simplicité, par l'absence absolue de toute recherche, de tout apprêt.

Ce mot, tout-à fait à l'antique, et que l'on croirait sorti de la bouche d'un de ces triomphateurs romains, qui, en descendant du Capitole, allaient se remettre à la charrue; ce mot, qui résumait la situation, d'une façon saisissante, et exprimait admirablement les besoins du pays—ce mot aurait dû être écrit, en lettres d'or, sur tous nos édifices publics, et devenir la règle de conduite de nos gouvernants. C'est ce qui on a oublié, ce qu'on s'est gardé de faire.

Tout s'était bien passé entre soldats; ils avaient apporté, dans le réglement de la question, les mêmes idées chevaleresques que dans le combat. C'était, malheureusement, le tour des politiciens qui arrivait. Comme toujours, ils sont entrés en scène au moment où, tout danger ayant disparu, il s'agissait de tirer profit de ce qu'avaient fait les autres. Ils ont inventé cette maxime atroce : "aux vainqueurs les dépouilles". Elle n'a même pas le triste avantage d'être vraie : il serait plus juste de dire : "aux escamoteurs de la victoire", car ce qu'on a vu à l'issue de la guerre, n'a été, comme d'habitude, qu'un véritable escamotage.

Qu'était-ce—ainsi, d'ailleurs, que l'indique son nom—que la guerre de sécession ou de rébellion ? comme on voudra l'appeler. Ne perdons pas notre temps à chicaner sur les mots. Une lutte entre le Nord et le Sud. On était Unioniste ou désunioniste. Habitant du Nord, on se rangeait sous les drapeaux du Nord; habitant du Sud, on se battait pour le Sud. Tout était là. Impossible de se tromper sur ce chapitre. Il suffit d'ouvrir une carte et d'y suivre des yeux la ligne de démarcation qui séparait les deux camps; il suffit de parcourir les rôles des deux armées. Il n'y a pas à s'y méprendre. Les questions qui divisaient les deux partis n'avaient rien à voir dans le conflit. Parmi les Unionistes même, les démocrates n'ont pas été les moins ardents, et n'en ont pas moins fait quelles autres; au contraire. Il n'y a qu'à dresser la liste de l'état-major fédéral, pour s'assurer que la plupart des chefs qui se sont le plus distingués à la tête des armées du Nord, étaient des démocrates: Grant, McClellan, Hancock, Buell, et nous ne savons combien d'autres dont les noms sont dans toutes les mémoires. Il en est de même des officiers inférieurs et des soldats. On a dressé, sur ce sujet, des tableaux statistiques qui sont accablants pour les républicains; ces tableaux leur prouvent que plus de la moitié du temps, les démocrates qui se trouvaient sous les drapeaux, l'ont emporté en nombre sur eux. Les chiffres sont là, irréfutables et irréfutés.

Comment donc la victoire de l'Union est-elle devenue une victoire républicaine, et la défaite de la sécession une défaite de la Démocratie ? C'est que, bien avant qu'il fût question de séparation les Etats du Sud avaient adopté la plateforme de ce parti. C'est même à cause de cela, que ce parti s'était fait, pendant la lutte, un point d'honneur de combattre la sécession plus ardemment que ses adversaires politiques.

Mais, pendant qu'il se battait ainsi, ces derniers politiquaient; ils s'emparaient des places; ils occupaient toutes les avenues du pouvoir. Les démocrates tiraient les marons du feu; MM. les républicains les croquaient.

Voilà plus de vingt ans que dure cet escamotage, car il dure encore. Il n'y a même que ce moyen d'expliquer le "Force Bill", qui, trouble maintenant, toutes les têtes du congrès et menace, une fois de plus, de mettre le pays en feu.

Entendez les républicains défenseurs de cet odieux projet, qui n'a d'autre but que de placer les élections sous la pression des baïonnettes fédérales. Ils fulminent contre le Sud, qui n'en peut mais, et ne voit pas trop pourquoi on lui en veut, autant; pourquoi, après vingt-cinq ans de paix, on le traiterait en pays conquis. En réalité, c'est le parti démocrate qu'ils frappent. Le Sud n'est que le prétexte. On ne le craint nullement; par lui-même, il ne donne aucun sujet d'inquiétude. La véritable raison, c'est le parti démocrate qui est redoutable, que l'on redoute, en effet, et dont on cherche à se débarrasser à tout prix.

Après vingt et quelques années d'abus et d'arbitraire, on avait perdu le pouvoir. A la suite d'une méprise, on l'a recouvré, au moment où l'on s'y attendait le moins—un peu par surprise, beaucoup par marchandage et corruption. Il faut, aujourd'hui, ne plus le laisser tomber en d'autres mains, car il n'y aurait plus moyen de le rattraper. Une bonne fortune comme celle de 1888, ne s'offre pas deux fois. Quiconque ne s'explique pas ainsi le "Force bill" n'entend absolument rien à la situation. Et voilà comment le "Let us have peace," de Grant, est encore à venir.

LE TÉLÉPHONE ENTRE PARIS ET BORDEAUX.—La Chambre a reçu une communication du maire de Bordeaux relative à l'établissement d'une ligne téléphonique entre Paris et Bordeaux—ligne qui pourrait être créée au moyen d'une avance des frais de premier établissement, évalués à 400,000 francs.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 2 août :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

(Suite.)

—LETTRE DE PLAQUEMINE :

Nous avons, maintenant, autant et plus d'eau qu'il ne nous en faut, sous toutes les formes, ondées torrentielles ou pluies fines; mais, comme toute la récolte est bel et bien sarclée, toutes ces avalanches ou toutes ces bruines n'ont d'autre effet que de précipiter la pousse de la canne. Plusieurs planteurs ont remarqué que la canne commence à pencher sous son poids. Nul doute que le vent de lundi ne soit venu aggraver cette situation.

—Nous avons fait une tournée le long du bayou Plaquemine, à travers la région qui a été inondée au printemps. La vue des champs de maïs, de pois, de coton, de patates douces, des troupeaux paissant çà et là, fait un singulier contraste avec le spectacle désolé d'il y a trois mois. Que toute une population se soit ainsi relevée, et tout un pays transformé, après un si effroyable désastre, n'est-ce pas une preuve de la vitalité et des ressources exceptionnelles de ce pays ?

—M. H. R. Slack, de Wheelock, qui est ici, nous dit que, dans son voisinage, les récoltes sont plus que passables; M. Jos E. Bargas, de Grosse-Tête, dit que, dans ses environs, la récolte est pauvre. On a beaucoup semé après l'inondation ; mais les vers ont presque tout dévoré.

—M. Maurice Hanton, des propriétés Eureka et Magnolia, dit que les travaux de son vacuum sont achevés; il est très satisfait des promesses de sa récolte.

—L'an dernier, sur les deux propriétés Catherine et Kinsale, de Mme J. Supple, toute la récolte avait été travaillée à la sucrerie Catherine. Cette année, Mme Supple a mis en bon ordre ses deux sucreries.

—Comme d'habitude, dans de semblables circonstances, le Congrès paie à Mme E. J. Gay la somme de $9904, salaire et frais de déplacement de son mari, décédé, l'hon. E J. Gay, notre regretté représentant à Washington. Mme Gay est à St-Louis, en visite chez ses parents.

—Le président du comité exécutif de notre district congressionnel a convoqué une réunion de ce comité, à la Nouvelle-Ibérie, pour le 7 août, en vue de fixer l'époque et le lieu de rendez-vous d'une Convention chargée de choisir un candidat pour le Congrès. Il est probable que le titulaire actuel sera choisi de nouveau.

—A son dernier meeting, notre juri de police a réduit les taxes de paroisse—mesure qui a été accueillie avec joie. Il n'y a pas longtemps que les mêmes législateurs avaient demandé à la population la permission de prélever une taxe spéciale pour construire une nouvelle maison de cour; la population a sagement refusé. La même situation existe et le même besoin d'une maison de cour se fait sentir. Si donc, il y a un surplus dans les recettes de paroisse sur les dépenses, pourquoi ne pas l'employer à cette construction ?

—On bâtit beaucoup, en ce moment, à Plaquemines, mais, surtout, des maisons d'ouvriers, pour louer.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Tous les jours, on apporte des améliorations dans la culture, de nos côtés ; on achète des instruments perfectionnés ; on soumet le sol à de plus fréquentes opérations, et l'on arrive, peu à peu, à doubler les rendements. Le fait est que l'agriculture s'est étonnamment perfectionnée depuis 1885. La culture de la canne gagne, tous les jours, du terrain, dans la paroisse St-Landry. Quant à la situation, rien de nouveau à signaler; tout va bien; tout le monde se porte à merveille.

—Les insectes s'attaquent, en grand nombre, à nos bestiaux, de toute espèce. On se sert, pour les tuer, du Vert de Paris, qui, paraît il, est aussi efficace que le calomel.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE :

De la pluie, toujours de la pluie. Le planteur rizier en est désespéré ; il attend avec impatience un temps un peu sortable, pour commencer la moisson. Il y a beaucoup de riz qui attend la faulx.

Le planteur sucrier prend part à la déconvenue de son collègue qui fait du riz, mais il ne peut s'empêcher de trouver que toutes ces pluies sont on ne peut plus favorables à la pousse de la canne, laquelle grandit et grossit plus rapidement qu'elle ne l'avait fait depuis dix ans.

Il y a quelques champs encombrés d'herbes, mais il y aurait, peut être, eu de l'imprudence à labourer ces mauvaises herbes, quand la canne se sent assez forte pour se défendre et étouffer ses ennemies.

—Les terres drainées à la tuile, de l'ex-gouverneur Warmoth, résistent parfaitement aux effets de la pluie; la canne y est aussi belle que partout ailleurs. M. Gilles affirme que les champs drainés à la tuile, de Poydras, sont en aussi bon état que celles de Magnolia.

—M. Myers, sur Carnarvon; MM. Conrad et Satterfromaggio, sur Fairview, ont de splendides récoltes de riz que l'on peut commencer à moissonner.

—On regrette que l'ex-gouverneur Warmoth passe son temps à Washington. Cela retarde la construction de son chemin de fer.

—Le juri de police de la paroisse Plaquemines, conformément à la loi, force les propriétaires riverains à réparer, à protéger, à maintenir en bon état leurs levées. Quand le propriétaire ne le fait pas spontanément, les autorités de la paroisse exécutent le travail à ses dépens. Plusieurs affaires semblables ont déjà été plaidées, et la paroisse a toujours eu gain de cause.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU :

Rien de nouveau à vous dire, à propos de la chaleur : elle est à peu constante, ainsi que les ondées; seulement, celles ci sont trop faibles, trop locales, pour pouvoir faire quelque bien aux champs.

La plupart des champs de riz sont sans eau; il y en a de considérables qui sont si secs, que le terrain est plein de fentes. Cependant, le riz ne s'en trouve pas trop mal, jusqu'ici. S'il tombait quelque bonne pluie, avant qu'il soit brûlé, ou qu'il ait commencé à épier, tout irait bien. Il est à craindre que cette ondée n'arrive pas à temps.

Il y a, à l'heure qu'il est, une masse de champs qui commencent à épier. Ceux qui ont de l'eau, sont sauvés, car la plante est parfaitement saine.

Nous regardons constamment le ciel, dans l'espoir de voir passer quelque nuage qui nous enverra une bonne pluie, mais les nuages passent, et il ne tombe pas une goutte d'eau.

Il a considérablement plu dans St Landry, et les récoltes y viennent, admirablement. Quoique nous ne soyons pas aussi favorisés du ciel, notre localité n'est nullement affectée, mais il ne faut pas que cette absence de pluie dure longtemps ; tout serait perdu.

Il n'en est pas de même, bien entendu des champs où il y a des pompes.

MM. Wood et Bartel se préparent à irriguer, au moyen de pompes, leurs 200 acres de riz.

M. F. B. Cuttings, de Jennings, a vendu, cette saison, des appareils pour la moisson, en grande quantité, soit dans notre paroisse, soit dans celle de St-Landry.

Notre population compte sur une forte récolte de riz. Il serait malheureux qu'elle fût désappointée—ce qui arriverait si la situation actuelle se prolongeait trop.

M. Newcommer, de Jennings, se prépare à adapter une pompe au puits que vient de creuser, pour lui, M. Williams, d'Esterly, pour jeter l'eau sur les quatre-vingts acres de riz qu'il possède ; il la fera marcher au moyen de sa nouvelle machine à vapeur. Il est vrai que la prise d'eau est assez éloignée du champ. Le propriétaire veut l'y faire écouler au moyen d'un fossé, mais le sol est tellement à sec, qu'il boira tout avant que le champ soit inondé. Le meilleur moyen serait de revêtir le fossé d'une boite en bois. Le sable est souvent un obstacle à la réussite des puits ; il faudrait employer une pompe spéciale. M. Williams, d'Esterly, est opposé aux moulins à vent, pour faire marcher les pompes.

—On a expédié, tout récemment, le dernier riz de l'an passé. Il a été expédié de Welsh, le 20 juillet.

—Ici, la canne est très en retard, comme l'an dernier, du reste; elle ne semble bonne que par places.

Les patates douces sont aussi en retard.

Presque tout le maïs est sauvé.

Le coton se comporte bien.

Notre ramie subit l'effet de la sécheresse.

Les melons d'eau sont peu abondants.

A ma connaissance, on n'a pas, cette année, semé de riz dans les terres hautes.

Un fermier, nous dit-on, a perdu tout son riz, à cause de la sécheresse.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 2 août :

On nous écrit, de New Texas :

"Dans toutes les communications, comme dans tous les éditoriaux de votre journal, on fait peu mention du bayou Fordoche, bien que ses rives soient fertiles, qu'il ait de riches terres boisées, qu'il arrose d'immenses forêts, et que ses produits agricoles soient fort abondants. Je prends donc la liberté d'appeler sur lui votre attention.

"Nous avons été doublement inondés, ici : 1. par l'Atchafalaya ; 2. par les crevasses Morganza et Ledoux.

"Nous étions complètement inondés vers le 13 avril, et nos terres ont été couvertes d'eau jusqu'au 23 mai. Ce n'est que ce jour là qu'on a pu commencer à apercevoir quelques terres.

"Nous étions absolument dans la situation de Christophe Colomb découvrant le Nouveau Monde. On a commencé immédiatement à semer ; on l'a fait avec une indomptable énergie. En quelques jours, les eaux s'étaient retirées, à la suite des clôtures de plusieurs crevasses et des obstacles qu'on avait opposés aux invasions de l'Atchafalaya. La végétation est extrêment rapide, et toute la contrée est d'un beau vert—ce qui mettait la joie et l'espoir au cœur du planteur. Nous pouvons, aujourd'hui, marcher de pair avec les autres parties de la paroisse, qui ont été plus ou moins éprouvés, comme nous. Mais nous devions être soumis à une autre calamité. Nous avons, à présent, le "Screw Worm," du Texas, autrement appelé "Maggot," qui infeste ce qui nous reste d'animaux. Il nous faut mettre un terme à la destruction de nos bestiaux par cette peste. Nous avons un remède, efficace pour la combattre : le "Stockley's minute oil", qui tue le ver instantanément. Il s'agit de sauver des milliers de bêtes à cornes, de chevaux, de mulets, de moutons, de cochons. On s'est servi, tour à tour, du calomel, de la térébenthine, de l'acide carbolique, du chloroforme, mais ces remèdes sont lents, et il y a à craindre que l'insecte ne repaltisse.

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

Autrichiens et Italiens.

On a annoncé la dissolution de l'association scolaire italienne de Trieste.

Cette mesure, qui est appelée à soulever de vives récriminations dans les cercles irrédentistes d'Italie, ne manquera pas de produire également une vive impression dans les autres sphères politiques et même gouvernementales de Rome, par suite des attaques très catégoriques qui, dans les considérants du décret de dissolution, sont formulées contre la société *Dante Alighieri*, laquelle, comme on sait, renferme dans son sein des hommes appartenant à tous les partis.

Voici, d'ailleurs, l'explication officieuse du décret en question :

La dissolution de l'association scolaire italienne *Pro Patria* se rattache aux événements qui se sont produits lors de la récente assemblée générale de cette association à Trente.

En effet, cette assemblée a décidé, à l'unanimité [illegible] félicitations les plus sincères ainsi que l'expression de sa pleine et entière approbation à l'association *Dante Alighieri* à Rome, et à M. Bonghi, son président.

Or, comme il est notoire que l'association *Dante Alighieri*, à Rome observe une attitude hostile à la monarchie austro-hongroise qu'en suite différentes manifestations portées à la connaissance publique par la voie de la presse italienne, et cela à plusieurs reprises, prouvent que les aspirations de cette association sont dirigées directement contre les intérêts de l'Etat autrichien l'association *Pro Patria* a donné à comprendre par la résolution sus-mentionnée, qu'en dehors du but de fonder des écoles, prévu dans ses statuts elle se laisse encore entraîner par des tendances politiques, tendances qui, sous certains rapports, se heurtent même contre les prescriptions du Code pénal.

La résolution votée par la dite assemblée générale en faveur de l'association *Dante Alighieri* prouve donc une tendance déloyale et antipatriotique qui s'est encore manifestée récemment lorsque le pavoisement de la ville de Trente, projeté par l'association *Pro Patria*, n'a pas eu lieu, parce que, pour donner leur autorisation, les autorités exigeaient qu'on arborât le drapeau autrichien à côté des couleurs italiennes.

Les vingt-neuf sous comités de l'association établis sur le littoral, ont également été dissous en même temps que le comité centrale de Trieste.

La presse italienne attaque vivement l'Autriche à cause de la suppression du club italien "Pro Patria". Même l'organe officieux du ministère, le *Capitan Fracassa*, critique dans des termes amers cette mesure arbitraire, qui, dit-il, a produit l'impression la plus fâcheuse dans toute l'Italie. Le club "Pro Patria", dit le *Fracassa*, a toujours été des plus modérés et n'a jamais fait que défendre "la langue maternelle" des Italiens "sujets de l'Autriche". Ce droit; s'écrie t-il, de défendre leur langue et leur influence, les Italiens l'ont tout aussi bien que toutes les autres nationalités de l'Empire austro-hongrois.

EFFETS DE LA FOUDRE SUR LES ARBRES.—Le chêne on le sait, et très souvent frappé par la foudre, et le hêtre rouge ne l'est que très rarement. Le danger plus ou moins grand que peut présenter l'abri d'un arbre pendant l'orage, au point de vue de l'électricité atmosphérique, dépend de la hauteur, de la conductibilité plus ou moins grande que lui donne une sève plus ou moins abondante, enfin de la charge électrique que l'on peut lui communiquer. M. Werckert, de Bischofsheim (Alsace), a fait quelques expériences simples qui paraissent prouver que la nature des feuilles et très importante au point de vue des actions électriques. Tandis que le chêne a des feuilles absolument lisses, celles du hêtre rouge sont très velues ; placées sur une machine électrique à plateau de verre, les branches du hêtre, grâce aux innombrables pointes qu'elles possèdent, dissipent la charge électrique si bien que l'on ne peut obtenir que la moitié de la tension à laquelle on arrive lorsque les branches de hêtre sont remplacées par des branches de chêne. On a remarqué également qu'une feuille de hêtre placée sur un conducteur chargé dissipe la charge bien plus rapidement que ne le fait une feuille de chêne. Ces expériences prouvent que la nature des feuilles a une grande influence sur le danger que présentent comme abris différents arbres; que des feuilles velues comme celles du hêtre rouge paraissent empêcher l'accumulation de la charge électrique.

DÉLICATESSE IMPÉRIALE.—Les journaux allemands disent que pendant sa dernière visite à la cour de Danemark, l'empereur Guillaume s'est concilié les bons sentiments des Danois en ordonnant aux personnes de sa suite de ne point porter le casque prussien, dont la vue pouvait être désagréable aux Danois, depuis la guerre.

Cette mesure, qui part évidemment d'un bon naturel, ne ressemble-t-elle pas un peu à ce mets, généralement peu goûté, que l'on appelle "de la moutarde après dîner !"

POUR ARRÊTER LES ESSAIMS D'ABEILLES.—M. Baruack préconise, dans l'*Echo universel*, un moyen d'arrêter les essaims, qui, dit-il, est bien supérieur au bruit sur les casseroles, au jet d'eau ou de sable, aux coups de fusil, etc. Il se sert tout simplement d'un fragment de miroir.

L'auteur fait remarquer, cependant, qu'on ne doit pas, à moins de besoin absolu, faire passer des éclairs lumineux avec la glace, juste devant les portes des ruches; les abeilles qui y voient semblent déroutées par les éclats de lumière et se joignent à l'essaim, en grande partie du moins, ce qui cependant n'est pas toujours défavorable, puisque l'essaim n'en est que plus populeux.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

Le Pape et le gouvernement italien.

Nous lisons, dans la *Liberté* du 19 juillet :

Les journaux italiens font, en ce moment, grand bruit d'un fait qui, fût-il réel, n'aurait certainement pas le caractère ni l'importance qu'ils lui attribuent.

Il y a deux jours, d'après eux, le Pape Léon XIII serait sorti, pour la première fois, des murs étroits du Vatican et aurait parcouru une rue limitrophe, mettant ainsi le pied sur le territoire italien. Des soldats du roi d'Italie, postés en ce point, qui est une frontière, auraient rendu les honneurs militaires au Souverain-Pontife, lequel, en revanche, les aurait bénis, puis serait rentré dans ses petits Etats.

La rue où s'est engagé le Saint-Père fait-elle bien partie de la Rome royale ou n'est-ce qu'une annexe de la Rome pontificale? La question est très douteuse. Ce qui est certain, c'est que les clefs qui en ouvrent l'accès, sont aux mains des agents du Saint-Siège. C'est, tout au plus, un chemin de ronde, à peu près neutre, entre le domaine pontifical et l'Italie. On assure, d'ailleurs, que plus d'une fois déjà, le Pape a fait une courte excursion en ce lieu.

Mais, à tort ou à raison, la chose, cette fois, a eu le privilège de mettre en mouvement l'imagination de la presse italienne. Il paraît qu'exagérée, à dessein, dans un but facile à comprendre, elle a fait à Rome une impression dont les journaux de la Péninsule nous apportent l'écho avec d'amples commentaires.

A les entendre, ce serait un incident politique d'une importance capitale. Ils y voient une sorte d'avance faite par Léon XIII à l'Italie, et y présagent même une prochaine réconciliation. En tout cas, le fait prouverait éloquemment, d'après eux que le Pape n'est pas prisonnier dans le Vatican, comme on le prétend sans cesse, et que, s'il lui plaît d'en sortir par hasard, non seulement rien ne l'en empêche, mais encore il reçoit, spontanément, les hommages de la population et de l'armée italiennes.

Ces appréciations sont de pure fantaisie : d'abord, parce que le fait, on vient de le voir, n'est rien moins que certain; ensuite, parce qu'évidemment, ce n'est point à un incident de cette nature, fût-il avéré, que tiennent les rapports de la Papauté avec l'Italie.

Eh! sans doute, le Pape n'est pas un captif dans le sens propre du mot, enfermé dans une prison et ne pouvant faire un mouvement sans la permission de ses geôliers. S'il le voulait, il pourrait, incontestablement, franchir la frontière de son domaine pontifical. Ce n'est pas sa personne qui est prisonnière, c'est son autorité, c'est sa souveraineté, c'est son indépendance et celle de l'Eglise, dont il est la plus haute personnification. Ce qui a creusé entre le Saint-Siège et l'Italie un abîme infranchissable, c'est l'invasion des Etats Pontificaux et la prise de possession de Rome, c'est surtout l'atteinte profonde que le pouvoir du Saint Père et la situation de l'Eglise en ont subie Tant que ces faits subsisteront, quelle réconciliation peut-on espérer ? Ce n'est pas, du reste, la politique religieuse du Quirinal qui peut désarmer les ressentiments du Vatican.

Non, l'Eglise et l'Italie ne sont pas près de s'entendre, et il faudra de bien autres actes qu'un pas fait par le Pape hors des murs de sa cité, pour amener un rapprochement entr'elles et résoudre les graves questions qui les séparent !

CONSERVATION DES CHAMPIGNONS, SOIT EN SEC, SOIT EN BOUTEILLE.—Pour la conservation en sec, aussitôt les champignons cuillis, on les pèle, on enlève une partie de la queue, on les jette dans l'eau bouillante pendant deux ou trois minutes, et on les égoutte bien. On les met ensuite en chapelet en les enfilant sur une ficelle mince au avec du gros fil, sans qu'ils se touchent. On les met ensuite sécher à l'air quand le temps est chaud, ou au four très modérément chauffé, après que le pain en a été retiré; enfin on les range dans des sacs ou des boîtes qu'on place en lieu sec. Avant de les utiliser pour la cuisine, on les fait tremper dans l'eau tiède.

En certaines localités, on conserve les champignons en chapelet sur les côtés de la grande cheminée de la cuisine.

Les conserves de champignons par le procédé Appert se font de la manière suivante : éplucher comme il a été dit plus haut, faire cuire à la casserole avec du sel, du beurre et du jus de citron, on laisse refroidir, on met en bouteilles avec une partie du jus qu'ils ont rendu, on bouche et on donne 30 minutes d'ébullition au bain marie.

Mais les conserves en sec sont préférables pour le ménage, le procédé est plus expéditif.

PAYRO—Décédé le 5 août 1890 à 6½ heures P. M., à la Baie St Louis, Miss., où il résidait depuis ... ans, De GREGORIO PAYRO natif de Tabasco, Mexique, à l'âge de 70 ans. Les amis et connaissances des familles Payro et E. B. Richardson sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 10 heures A. M., de la résidence de son frère, Manuel Payro, No 150, rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne.

DUREL—Décédé hier, mercredi 6 août 1890, à 3 heures P. M., Professeur J. B. ALFRED DUREL, âgé de 52 ans. Les amis de sa Veuve, ceux de son frère le Professeur E. G. Durel, ainsi que ses frères d'armes de la Batterie Bridges sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, jeudi, à 4½ heures. Le convoi partira du No 101 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.

TO-KALON.

Vins rouges, Sauterne et Resling ; vins blanc Tokay, Angelica, Muscatelle, Blackberry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. W. Grabb, Oakville, comté Napa, Californie.

Paul N. Vermeulie, Sole Agent
129 rue Royale, coin Toulouse
Sample Room No 67 1[2 rue Carondelet, coin Perdido.
9 juil—6 m

Le Dr MIOTON,

A transféré son domicile au No 315 de la rue des Remparts, près Esplanade.

Heures de consultations, à sa résidence, de 1 heure à 2 heures et demie P. M.

A son bureau, 217 Canal, heures de consultations de 3 à 4 heures P. M.

2 août—1 m.

Louisiana Brewing Company.—Les actionnaires de la Louisiana Brewing Company sont par le présent notifiés que la New Orleans Brewing Association est maintenant prête à échanger les actions de la Louisiana Brewing Company pour des actions dans la New Orleans Brewing Association.

ERNEST PRAGST,
Secrétaire New Orleans Brewing Association.
3 août—1 sem

COLLÈGE JEFFERSON,

Paroisse St-Jacques, Lne.

Sous la direction des Pères Maristes.

Ce Collège est situé à "College Point" sur les rives du Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle-Orléans, et a avec celle-ci des communications de toutes les heures par bateaux et par les chemins de fer "Mississippi Valley" et "Texas Pacific."

Conditions modérées.—La session commencera le 7 octobre. Pour toutes informations, s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-James, Lne.

2 août—au 7 oct.

Université Tulane de la Louisiane.—La prochaine session annuelle du Collège Tulan, Ecole Supérieure et "Sophie Newcomb Memorial College" commencera le lundi 30 octobre 1890; le Département du Droit ouvrira le 17 novembre. On peut se procurer des catalogues renfermant toutes les informations désirables en s'adressant au secrétaire de l'Université.

WM. PRESTON JOHNSTON,
Président.
2 août—3m

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une *Composition Liquide*, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée **punaise**, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas,) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

☞ Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les États de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit : "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit :

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie ; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co. Lowell, Mass., États-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
- DE LA -
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus reduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. B SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Ouverte de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1890.

Liste de publication

Allain, Henri	Laporte, Emile Guillaume
Besson, Samuel	Lemonnier, Léonard
Bontemps Joseph	Morin, Joseph
Brassard, Paul Jules	Ostalier, Charles Louis Auguste
Britault Chevret Edouard	Pambrun, Baptiste
Biben, Jean dit Lafond	Petit, Frédéric (veuve et enfants de)
Blanchy (veuve) née Gardemal	Provent, Julien
Champagne, François	Richard, Georges
Chéoux Beroyat, Baptiste	Taraut, Louis
Courtadon, Jean	Tourrès, Antoine
Defourcade Jean Marie	Vialleton Antoine dit Claudius
Defourcade, Jean Baptiste Gallice	Voisin, Auguste

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1890.
Le Gérant du Consulat
Signé: G. MEYRIER.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

VIN GALLEGOS,
50 CENTS LE GAL.

HENRY L. VILLERE

Avec E. Deléry, Pharmacien,
355 Dauphine, coin Kerlerec,

Propriétaire du célèbre "Fébrifuge Indien" du Dr Charles Deléry.
5oct—1an--Dim Mar. Jeu.

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour traitement et la cure de toutes les maladies des

Organes Génito-Urinaires,

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un *caractère privé* sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 15 rue des Remparts, côté sud, près Canal, les pilules dites: "Dr Perez Female Regulating Pills," et le "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espece d'irregularités de femmes.
18 déc—1 an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans,

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

LEON QUEYROUZE & CO.,

"ROCHER" EN GROS,

—Importateurs de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov89—1 an—mer.jeu.dim

JOSEPH MAILLE, Président. HENRI S. DeGRANGE, Secrétaire et Trésorier.

THE ANGLO-AMERICAN
Real Estate and Improvement Co.,
LIMITED,

Incorporée sous les Lois de la Louisiane, le 19 mars 1890.

No 166 rue de la Commune - - - - Nouvelle-Orléans, Lne.

FONDS CAPITAL..........$1,500,000

Fonds de réserve, $500,000. Fonds de placement, $1,000,000.

Les actions du fonds de placement sont de $100 chacune, et à chacune est assurée un dividende annuel de pas moins de 5 pour cent, payable le 15 juillet et le 15 janvier de chaque année, commençant le 15 juillet 1891.

Cette compagnie a une charte et est organisée dans le but d'accroître les ressources agricoles et autres de la Louisiane, mais ses relations s'étendent dans tous les Etats Unis.

Des demeures, *Homes*, et autres immeubles sont vendus payables mensuellement, mais possession et les titres en sont donnés immédiatement.

Prêts et hypothèques effectués. Les propriétés vendues pour taxes sont rendues à l'avantage des propriétaires. Loyers perçus et taxes arriérés payées. Termes et conditions sont des plus libéraux et des plus acceptables.
23 juil—1 an—mer. dim.

Vente d'écoulement. Vente d'écoulement.

A cause d'un changement de local, nous vendrons tout notre fonds de marchandises telles que Tapis, Nattes, Stores de fenêtres, Toiles cirées, Linoleums Rideaux de dentelle, Tringle de corniches. etc. à des prix au dessous des prix de revient. Nous nous proposons d'ouvrir notre nouveau magasin au No 133 de la rue du Canal, (Bâtisse Touro), avec un fonds de marchandises entièrement nouveau. Nos articles sont trop lourds et trop coûteux pour que nous les transportions et comme les dollars se transportant plus aisément que les marchandises, c'est du moins ce que prétend notre future voisin M. S. Kuhn nous sommes décidés à changer en dollars tout ce que nous pourrons de marchandises. La vente commencera cette semaine.

LEOPOLD LEVY,
109 Rue du Canal.
13oct—1an—DMJ

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 89—1an

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans !

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
29 nov—1 an—dim mer jeu

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Gustaf R. Westfeldt L. C. Fallon Lucas E. Moore.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '89—1an

LES MEILLEURS PIANOS ET AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHILIP WERLEIN,

La plus ancienne des maisons de Musique connues et populaires,

187 rue du Canal.

Pianos, Orgues vendus pour du comptant ou payables mensuellement, loués, réparés, accordés, échangés. Mathushek mis à l'epreuve et reconnus excellents. Pianos Weber, Mason & Hamlin, Steck Kroeger, James & Holmstrom, Kurtzman, Ivers & Pond, Hale, Weser, Cable, Kimball. Instruments et articles de musique de tous genres.

Le public est cordialement invité à venir visiter le centre de musique de la ville. Rappelez-vous

PHILIP WERLEIN, 187 CANAL,
12 janv—

LOUIS GRUNEWALD & CO.,
LIMITÉ

18 rue Baronne et 127 rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

PIANOS ET ORGUES.

Steinway, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehling,	BEHR	Pleyel, Fischer, Shoninger, Pease & Sterling.

AUX PLUS BAS PRIX.

Conditions les plus faciles.

—ADRESSE—

LOUIS GRUNEWALD & CO., LIMITÉ,

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er oct '89—1 an

Mme J. DEJAN,
GRAND MAGASIN DE MEUBLES,

Coin Dauphine et Quartier,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Le stock de Mme Dejan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et tous très élégants. Il se compose de toutes les essences :

ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.,

Elle a aussi un grand et magnifique assortiment de

NATTES, RUGS, VOITURES POUR ENFANTS, ETC

Invitation au public de venir examiner le stock et de s'informer des prix qui sont très modérés.
3 nov—1an

A. A. WOODS, WALTER SCOTT. ÉTABLIS EN 1868. L. H. POURSINE, A. F. GODAT.

A. A. WOODS & CO.,

27..........RUE CARONDELET..........27

Agence générale d'assurances la plus considérable du Sud.

Assurances en toutes ses branches. La compagnie la plus solide du monde, assurant contre l'incendie. Les anciens clients sont toujours satisfaits de leurs relations avec elle. De nouveaux lui viennent constamment. Patronage public cordialement sollicité.
1er sept 1 an, dim mer sam

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. B. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
1jan—1 an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES

80..........RUE DU CAMP..........80

Capital..........$250,000 | Profits non divisés..........$40,000

FRED PETERS, Président. FRANK RODER, Vice Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt, payable tous les six mois.

Directeurs—Phil. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, H. F. Klumpp, John Nelson, Julius Weiss, Adolph G. Ricks, Fred. Peters et Louis Lacoband.
1er sept—1 an—dim. mer

DENTISTES.

C E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

Pour fumer et chiquer

LE TABAC "PICAYUNE"

EST LE PLUS RECHERCHÉ.

Demandez cette marque et essayez d'un paquet de 2 onces (5 cts) donnant lieu à une prime consistant en une montre en or avec sa chaîne.

J. P. SARRAZIN TOBACCO CO.

"LIMITED."

91 et 93 rue de Chartres, Nlle-Orléans.
13 avril—1 an dim mer ven

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie	$147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$158,076 14	
Moins,—Primes non acquises	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées :		
Sur risques de feu	56,098 76	
Sur risques maritimes	2,6 18	
Sur risques de rivières	2,222 57	
[illegible]		
Réassurances et primes rendues	12,308 31	
		89,271 38
Profits		$25,887 76

La Compagnie possède l'actif suivant :	
Propriétés foncières	$231,962 97
Actions de banques de chemins de fer et autres	30,192 55
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,788 39
Billets recevables	54,182 87
Primes en cours de collection	16,813 17
Certificats 6 0/0 de ville	30,966 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent comptant	19,062 26
	$434,523 21

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 28me jour de juin 1890.

Signé. JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Arden McLellan,
Paul Capdevielle,	W. H. Rofinger,
Henry C. Boucher.	Jayme Magi,
	A. Xiques.

29 juin—1m

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées :

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert B win, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.
1er mars—

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS
may be secured by applying to MUNN & CO., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 AOUT—CLASSE No 236
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
25	62	44	42	59	24	22	5	41	28	78	31	57	36

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 août 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ses succursales.

Proclamation Annuelle
DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports ci des sous désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe devront y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits réglements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{ SCEAU } En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 1ᵉʳ me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-dix.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur ;
GEO. SPENCER, sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des réglements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer ainsi leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

22 avril—

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans
POUR 1890-91,

Est en voie de préparation par Soards.

Un Annuaire renfermant un choix de noms de tous les propriétaires fonciers, dépensant libéralement, judicieusement l'argent et dont il sera à désirer de faire la connaissance et d'obtenir le patronage.

La valeur de cet ouvrage, où on pourra trouver 10,000 noms choisis, arrangés en ordre alphabétique et où seront indiquées les adresses, rues et numéros —est apparente à tout le monde.

On y trouvera également bien d'autres renseignements utiles et intéressants, trop nombreux à énumérer ici. Le livre doré sur tranches, sera relié avec goût ; sa couverture de drap bleu en relief et on en fera un ornement dans un salon aussi bien qu'une utilité dans une maison de commerce.

Le prix de la souscription à l'ouvrage est de $3 et on n'en pourra obtenir d'exemplaires qu'à la condition d'en faire la demande d'avance. Envoyez à l'éditeur vos commandes par lettres ou cartes postales le plus tôt possible. Toutes les personnes qui ont reçu des circulaires et des blancs de souscription, voudront bien les signer et les envoyer promptement à leur obligé

L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin de la rue du Camp.
15 mars—